

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 051-215100025-20260330-2026_42-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS

51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone : 03.26.59.95.00

e-mail : secretariat@saintmartindablois.fr



Arrêté n°2026-42 de délégation de fonction à un adjoint HUOT Olivier

Le maire de la commune de Saint Martin d'Ablois,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération du 20 Mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints au Maire

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de Monsieur HUOT Olivier en qualité 2ème adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur HUOT Olivier,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur HUOT Olivier, 2^e adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Chemins-Voirie
- Environnement-Fleurissement

Article 2 : Aucun engagement de dépenses ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Saint Martin d'Ablois le 30/03/2026

Le Maire,

Catherine FONTANESI

Notifié le 30 mars 2026

L'Adjoint,

HUOT Olivier